

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00158

Numéro SIREN : 834 069 692

Nom ou dénomination : A.C. Plâtrerie

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2020 sous le numéro de dépôt B2020/002815

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

TOULOUSE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/002815**
n° de gestion : **2018B00158**
n° SIREN : **834 069 692 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 07/02/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A.C. Plâtrerie - Société par actions simplifiée
5 chemin de Papus Appartement 202 31100 Toulouse -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



2381375

Désignation de l'entreprise		A.C. PLATRERIE										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise		5 CHEMIN DE PAPUS APPARTEMENT 202 31100 TOULOUSE															
SIRET		8 3 4 0 6 9 6 9 2 0 0 0 1 2															
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 3		Durée de l'exercice précédent *													
												Exercice N clos le					
												31/12/2018					
												Brut		Amortissements-Provisions		Net	
												1		2		3	
ACTIF																	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012											
		Autres *		014		016											
				028	6 138	030	945			5 193							
				040	105	042				105							
Immobilisations corporelles *				044	6 243	048	945			5 298							
Immobilisations financières * (1)																	
Total I (5)				044	6 243	048	945			5 298							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	2 478	052				2 478							
		Marchandises *		060		062											
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	28 520	070				28 520							
		Autres * (3)		072	160	074				160							
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	11 312	086				11 312								
	Charges constatées d'avance *		092		094												
	Total II				096	42 470	098				42 470						
	Total général (I+II)				110	48 713	112	945			47 768						
PASSIF												Exercice N		NET			
												I					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120						500								
	Écarts de réévaluation		124														
	Réserve légale		126														
	Réserves réglementées *		130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131														
	Report à nouveau		134														
	Résultat de l'exercice		136						2 015								
	Provisions réglementées		140														
	Total I				142				2 515								
	Provisions pour risques et charges				154												
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166						805								
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	126					10 497								
	Produits constatés d'avance		174						33 952								
Total III				176				45 253									
Total général (I + II + III)				180				47 768									
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		6 243								
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (Article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.C. PLATRERIE

Néant ☐ *Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 11 2 0 1 8

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214		
		Services *			217		218	65 073	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitations reçues						226		
	Autres produits						230	96	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	65 169	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stocks (marchandises) *							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238	17 941
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	(2 478)
	Autres charges externes *		(dont crédit bail - mobilier - immobilier)				242	27 049	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	547	
	Rémunérations du personnel *							250	11 800
	Charges sociales (cf renvoi 380)							252	5 835
	Dotations aux amortissements *							254	945
	Dotations aux provisions							256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262	804
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260			
	Total des charges d'exploitation (II)							264	62 442
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	2 727	
Produits financiers (III)		280			Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)							290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347				300	212	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	500	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	2 015	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	2 015	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	500			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *		248		330	820	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFII-TE (44 octies et octies A)		987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)		989				
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)		138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)		990				
	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer		344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44 sexdecies)				992				
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit			346			350	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	3 335	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	3 335	372	

DGFIP N°2033-B-SD 2019

Extension

SAGE Experts-comptables janvier 2019

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise A.C. PLATRERIE										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	3 138	444		446	3 138												
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462	3 000	464		466	3 000												
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480		482	105	484		486	105												
TOTAL		490		492	6 243	494		496	6 243												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	452	534		536	452												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552	493	554		556	493												
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570		572	945	574		576	945												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5															
		6	7	8	9	10															
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589														
	Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	595														
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591															
TOTAL					596	597	599														

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise A.C. PLATRIERIE						Néant ☐ *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à paycr, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
TOTAL		770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			
								780	
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		960							
Total des déficits restant à reporter		970							
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380			
N° du centre de gestion agréé						388			
Montant de la TVA collectée						374	19 460		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	4 540		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 13 mois.
Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'entreprise.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 47 768,12 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 2 014,79 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels .

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

CICE non applicable.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 6 243

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		6 138		6 138
Immobilisations corporelles		105		105
Immobilisations financières				
TOTAL		6 243		6 243

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 945

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		945		945
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL		945		945

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel et outillage	3 138	452	2 686	5 ans
Materiel de transport	3 000	493	2 507	5 ans
TOTAL	6 138	945	5 193	

3.2 - Etat des créances = 28 680

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	28 680	28 680	
TOTAL	28 680	28 680	

3.3 - Informations complémentaires sur le bilan actif

Néant.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 500

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis ou variation du nominal	500	1,00	500
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	500	1,00	500

4.2 - Etat des dettes = 45 253

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	126	126		
Fournisseurs	805	805		
Dettes fiscales & sociales	10 371	10 371		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	33 952	33 952		
TOTAL	45 253	45 253		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 2 812

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	272
Dettes fiscales & sociales	2 540
Autres dettes	
TOTAL	2 812

4.4 - Produits constatés d'avance = 33 952

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4.5 - Informations complémentaires sur le bilan passif

Néant.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 65 073**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	65 073	100,00 %
TOTAL	65 073	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Autres informations complémentaires

Néant.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 2 812

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	272
Frs factures a recevoir(408100)	272
Dettes fiscales et sociales :	2 540
Organismes sociaux cap(438600)	2 540
TOTAL	2 812

8.2 - Produits constatés d'avance = 33 952

Produits constatés d'avance	Montant
Pdts constatés d'avance(487000)	33 952
TOTAL	33 952

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2018 13 mois	30/11/2017 mois	30/11/2017 mois	30/11/2017 mois	30/11/2017 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	500				
b) Nombre d'actions émises	500				
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	65 073				
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	3 460				
c) Impôt sur les bénéfices	500				
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	2 960				
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	2 015				
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	6				
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	4				
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	11 800				
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	5 835				

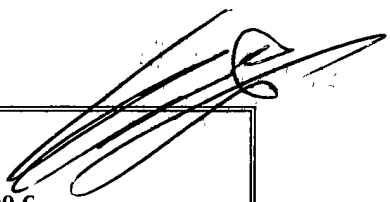
Observations complémentaires

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

[illegible]

Observations complémentaires

Néant.



A.C. PLATRERIE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 500,00 €

SIEGE SOCIAL : 5 chemin de Papus Appartement 202 – 31 100 TOULOUSE

R.C.S. : TOULOUSE 834 069 692 (00012)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

DU 28 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le 28 juin,

Au siège social,

A 18 heures,

Le soussigné CELIK Ali, agissant en qualité de Président et de seul actionnaire de la société A.C. PLATRERIE, SAS au Capital de 500,00 €, dont le siège social est 5 chemin de Papus, Appartement 202, 31100 TOULOUSE,

après avoir établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que le rapport de gestion correspondant, le tout conformément à la loi, prend les décisions ci-après concernant :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- l'affectation des résultats dudit exercice ;
- la constatation des conventions visées par l'article L. 227-10 du code de commerce.

Prise de décisions :

Première décision

L'actionnaire unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 et les documents s'y rapportant tels qu'ils ont été présentés par lui-même en qualité de Président et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de + 2 014,79 €.

L'actionnaire unique approuve également toutes les opérations traduites par ces comptes et accomplies au cours de l'exercice écoulé ainsi que les dépenses et charges non déductibles des résultats imposables à l'impôt sur les sociétés, à savoir :

- Amendes et pénalités pour 26,00 €,
- Autres charges diverses pour 793,98 €,

Deuxième décision

L'actionnaire unique décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à + 2 014,79 € de la façon suivante :

- | | |
|---|--------------|
| - au compte 106100 « Réserve Légale » pour | + 50,00 € |
| - au compte 106880 « Réserves Diverses » pour | + 1 964,79 € |

Troisième décision

L'actionnaire unique prend acte des conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé. La liste détaillant chacune de ces opérations sera annexée au présent procès-verbal et figurera donc au registre des décisions de l'associé unique.

De tout ce qui précède, l'actionnaire unique a rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

L'actionnaire unique Président :

CELIK Ali